

Nous respectons
nos promesses



2023
2024

Rapport de
durabilité



Table des matières

Lettre conjointe de la présidente du conseil et du président et chef de la direction	3
La durabilité et la Commission	4
Gouvernance	6
Le personnel	9
La durabilité dans nos placements	13
Regard vers l'avenir	27
Glossaire	29

Sur la page couverture
À gauche : Photo de Tanja-Tiziana pour l'AMAPCEO
En haut au centre : Mille-Îles, Ontario
En haut à droite : Photo de Jayne van der Veen pour la PPO
En bas au centre : Photo de Matthew Plexman pour la Commission





Lettre conjointe de la présidente du conseil et du président et chef de la direction

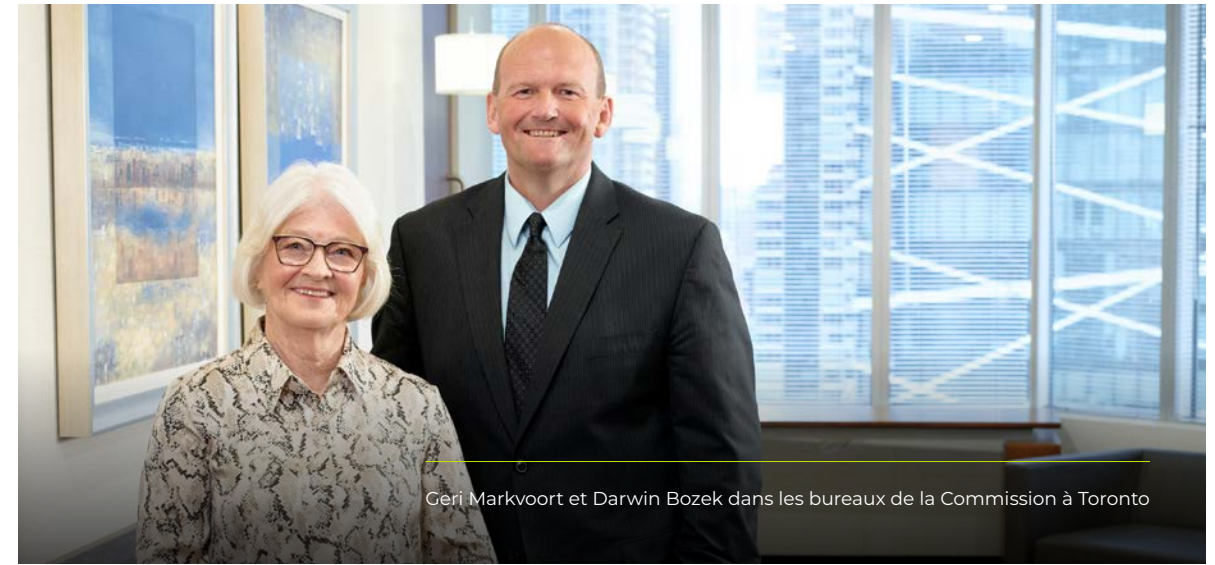
Nous sommes heureux de vous faire part de notre Rapport de durabilité, qui fait le point sur les efforts que nous avons déployés dans ce sens en 2023 et en 2024. Dans le sillage des récentes transitions au sein de la direction de la Commission et des initiatives en cours pour moderniser notre organisation, nous demeurons axés sur l'avancement de la durabilité pour renforcer notre approche de placement en améliorant continuellement l'expérience de nos clients et en étant un employeur de choix, le tout dans le but de respecter notre promesse de retraite envers nos participants.

Au fil de l'évolution de nos pratiques optimales et de notre approche en matière de durabilité, nous continuerons de porter notre attention sur une gouvernance efficace et de collaborer avec notre gestionnaire en placements, la Société ontarienne de gestion des placements (SOGP), pour remédier aux risques liés à la durabilité, tels que le changement climatique, et pour saisir des occasions connexes, au sein de notre portefeuille de placements.

En tant que détenteurs d'actif et d'investisseurs à long terme chevronnés, nous savons que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir des incidences sur le rendement des

placements et qu'ils en ont souvent. De concert avec la SOGP, nous sommes animés de la conviction voulant que les sociétés et les gestionnaires en placements qui abordent efficacement les enjeux de durabilité soient susceptibles d'enregistrer de meilleurs rendements à long terme pour contribuer aux rentes de nos participants. La responsabilité du conseil à l'égard de la santé financière du Régime consiste, entre autres, dans la confirmation que nos dirigeants et nos stratégies nous positionnent pour soutenir les participants d'aujourd'hui et de demain. Notre conseil et nos dirigeants assurent la supervision stratégique de la SOGP en ce qui concerne la gestion de l'actif du Régime et des risques de placement. En 2023, nous avons prêté notre appui à la SOGP pour actualiser sa stratégie quinquennale et faire en sorte que son approche stratégique à l'égard de la création de valeur soit entièrement alignée sur notre engagement envers des placements responsables à long terme.

En tant qu'actionnaires actifs, la Commission et la SOGP visent aussi à influencer les entreprises et les investissements dans lesquels nous détenons des intérêts, le tout dans le but de favoriser la transparence, d'encourager



Geri Markvoort et Darwin Bozek dans les bureaux de la Commission à Toronto

une bonne gouvernance et de remédier aux risques de durabilité qui pourraient avoir des incidences sur nos placements.

Pour témoigner de notre engagement envers des placements responsables, nous figurons parmi les signataires des Principes pour l'investissement responsable (PIR ou « les Principes ») des Nations-Unies; la SOGP en est aussi signataire. Dans ce rapport, vous trouverez notre premier Rapport d'évaluation des PIR, lequel mesure notre performance et fournit un pointage pour les autres signataires participants.

À l'interne, nous poursuivons nos efforts pour faire de la Commission un employeur de choix, ce qui inclut l'adoption de mesures pour offrir un milieu de travail plus diversifié, équitable et inclusif. Cela contribue à mieux nous outiller pour comprendre et servir nos participants.

Nous croyons fermement que la durabilité représente une ligne de conduite judicieuse pour toutes nos parties prenantes et qu'elle est essentielle au respect de notre promesse de retraite, aujourd'hui et demain. Pour l'avenir, nous demeurerons axés sur notre engagement envers l'avancement des progrès de nos initiatives en matière de durabilité et d'amélioration du milieu de travail, ce qui nous positionnera de manière plus avantageuse pour protéger la santé financière à long terme du Régime, fournir un excellent service à nos participants et offrir à nos employés un environnement collaboratif, solidaire et inclusif.

Geri Markvoort,
Présidente du conseil

Darwin Bozek,
Président et chef de la direction



La durabilité et la Commission

La Commission s'engage à respecter sa promesse de retraite envers ses 100 000 participants. La priorité qu'elle accorde à la durabilité la positionne de manière plus avantageuse pour protéger la santé financière à long terme du Régime, fournir un excellent service à ses participants et offrir à ses employés un milieu de travail inclusif.

La durabilité peut être définie différemment pour chaque personne. À la Commission, nous la considérons comme l'adoption d'un ensemble de pratiques qui nous aident à mieux comprendre les risques et les possibilités qui sont susceptibles d'avoir des incidences sur nos activités et sur nos placements. La durabilité soutient notre mission de Conseiller et Protéger les participants et elle contribue à la sécurité financière de leur retraite.

La Commission et son gestionnaire en placements, la SOGP, déploient des efforts pour intégrer la durabilité à leurs activités et à leur approche de placement, ce qu'elles font en tenant compte de facteurs ESG. À notre avis, le fait de prendre ces facteurs en compte au moment d'élaborer son approche de placement permet à la SOGP de mieux gérer les risques potentiels et de repérer les possibilités, le tout dans le but de créer une valeur à long terme.

Les gens sont au cœur de la Commission. Ils sont essentiels à la prestation d'un excellent service à la clientèle et au rôle de la Commission à titre de conseillère de confiance et de chef de file dans l'industrie des régimes de retraite. En tant qu'employeurs, nous croyons qu'une culture solide, des employés engagés et un milieu de travail diversifié, équitable et inclusif nous permettent de mieux répondre aux besoins des effectifs de participation diversifiés du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (RRF ou le « Régime »).





Portrait de la Commission

La Commission est responsable de l'administration du RRF, régime de retraite à prestations déterminées parrainé par le gouvernement de l'Ontario. Ses participants regroupent certains employés du gouvernement provincial et de ses organismes, conseils et commissions. À la Commission, notre objectif primaire consiste à gérer de manière efficace et efficiente le RRF afin de fournir aux participants les prestations garanties au titre des rentes constituées et de préserver, à long terme, le caractère abordable du Régime pour les participants et les employeurs. Ce document fait complément à notre Plan d'affaires et à notre Rapport annuel, qui vous permettront de vous familiariser davantage avec la Commission.

Au sujet de ce rapport

Ce Rapport de durabilité, qui table sur le rapport inaugural de 2022–2023, fait le point sur les activités et les accomplissements réalisés au cours de la période de juin 2023 à décembre 2024. En matière de placements, nous fournissons un aperçu des indicateurs clés que la SOGP a utilisés en 2023. Ce rapport sert de publication des placements durables de la Commission et porte sur les activités et sur le rendement de 2023. Pour plus de renseignements sur les engagements d'entreprise et de durabilité de la Commission, rendez-vous à la page *Sustainable Investing Resources* du site Web [OPB.ca](https://www.opb.ca). En réponse aux commentaires que les participants ont formulés à l'égard de notre rapport inaugural, nous avons simplifié l'information pour aider ces derniers à comprendre plus facilement notre approche à l'égard de la durabilité, de même que les progrès réalisés. Dorénavant, nous allons intégrer les renseignements de durabilité à notre rapport annuel, qui fournira aux participants et aux autres parties prenantes un aperçu holistique des progrès réalisés dans tous les secteurs, dont celui de la durabilité.

Gérer notre impact environnemental

À la Commission, nous croyons que la gestion efficace des risques climatiques est essentielle à la viabilité à long terme du Régime et à la valeur de ce dernier pour nos participants. Notre contribution la plus importante à la lutte contre le changement climatique réside dans la gestion prudente, par la SOGP, de notre portefeuille de placements, soit dans les mesures que celle-ci prend pour tenir les risques en échec et pour saisir les occasions financières découlant de la transition vers une économie faible en carbone. Nous visons aussi à tenir compte, dans la mesure du possible, de l'impact environnemental de nos activités administratives.

Actuellement, nos bureaux sont situés au 200, rue King Ouest, à Toronto, immeuble détenu et géré par le QuadReal Property Group. Cet immeuble a obtenu la certification *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED) Platine, niveau de notation le plus élevé de cette norme de construction écologique de renommée internationale.

Cet immeuble comporte plusieurs caractéristiques qui favorisent sa performance environnementale, dont les suivantes :



plus de 75 % de l'éclairage de ses aires communes est fourni par des appareils DEL économes en énergie;



les salles de bain comportent des toilettes, des urinoirs et des robinets à faible débit, et des compteurs secondaires couvrent plus de 30 % de sa consommation d'eau; et



des initiatives de gestion des déchets, tels qu'un système de tri à quatre flux, ont été mises en place.

De plus, environ 93 % des participants actifs et 26 % des participants retraités reçoivent, si possible, des communications numériques. Depuis 2022, nous avons réduit de plus de 500 000 le nombre de pages envoyées par la poste, et toutes les communications sur papier sont imprimées sur du papier qui détient la certification du *Forest Stewardship Council* (FSC).



Gouvernance

À la Commission, notre approche envers la durabilité commence au sommet. Celle-ci représente une priorité pour notre conseil d'administration et pour nos dirigeants.





Gouvernance

Pour soutenir le conseil et les dirigeants dans la supervision des pratiques de durabilité, nous tenons régulièrement des séances de formation animées par des experts, leur fournissons du matériel didactique et retenons des ressources externes pour nous aider dans le développement et la mise en œuvre d'initiatives clés.

Entre juin 2023 et décembre 2024, notre conseil a pris part à deux séances sur la formation en durabilité et la stratégie, intitulées respectivement *ESG, Responsible Investing and Consumer Social Responsibility* (ESG, investissement responsable et responsabilité des consommateurs); et *A Deep Dive on Net Zero and Climate Strategy* (Regard détaillé sur les stratégies climatiques et de carboneutralité).

Au cours des dernières années, nous nous sommes attardés à deux priorités :

- L'avancement des initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) dans le but de renforcer la performance de l'organisation.
- Les efforts de collaboration avec la SOGP pour intégrer des facteurs de durabilité, y compris les risques climatiques, à la gestion de l'actif du Régime. Nous abordons cette intégration du point de vue de la création de valeur à long terme et visons à favoriser l'amélioration des rendements financiers et à protéger les intérêts de nos participants au fil du temps.

Le conseil reçoit des mises à jour trimestrielles de la part des dirigeants au sujet de ces efforts, ainsi qu'un compte rendu annuel de la SOGP concernant ses stratégies de durabilité.

Le conseil surveille aussi l'orientation de nos politiques et a, en 2024, approuvé une nouvelle politique portant sur les enjeux de placement ESG (Politique ESG). Vous trouverez plus de renseignements sur la gouvernance des placements dans la section [La durabilité dans nos placements](#) de ce rapport.

Le conseil dialogue activement avec les dirigeants pour faire en sorte que les politiques et les pratiques de gouvernance encouragent la création d'une culture d'intégrité au sein de la Commission. Au moyen de l'adoption de mesures proactives, détectrices et réactives à tous les paliers de l'organisation, les dirigeants prennent soin de renforcer l'efficacité opérationnelle et de maintenir une culture d'intégrité, ce qui fait de la Commission une organisation solide et durable.

Le Programme de conformité de la Commission représente un élément important de son approche organisationnelle à l'égard de la gouvernance. Pendant la période de juin 2023 à décembre 2024, nous avons mis en œuvre un logiciel de conformité infonuagique qui a eu pour effet d'améliorer notre processus de supervision et de compte rendu et d'accroître l'efficacité de nos démarches de conformité. Nous avons également automatisé le processus d'attestation du Code de conduite, ainsi que celui de la formation et de l'attestation déontologiques, en adoptant un système de gestion de l'apprentissage déontologique. Ensemble, ces améliorations nous ont aidés à promouvoir une culture solide de comportements éthiques.

Pour plus de renseignements sur les travaux de gouvernance du conseil, lisez notre [Rapport annuel](#).





Code de conduite

Nous nous sommes engagés à respecter les normes les plus élevées en matière de conduite professionnelle, et tous les employés, administrateurs et dirigeants sont tenus de confirmer chaque année leur adhésion à notre Code de conduite. Le président et chef de la direction, qui occupe aussi le rôle de cadre responsable de la déontologie auprès des employés de la Commission, présente chaque année un rapport au Comité de la gouvernance concernant l'acceptation du Code de conduite pour tous les employés et dirigeants.

Confidentialité, sécurité et gouvernance des données

La Commission reconnaît que les renseignements et les données figurent parmi ses atouts stratégiques les plus précieux. La gouvernance et l'intendance efficaces de ces atouts prêtent main-forte aux objectifs de durabilité de la Commission. À notre avis, la gestion responsable des données des participants et des employés est primordiale.

La Commission exploite des programmes robustes en matière de confidentialité et de sécurité afin d'assurer l'efficacité de la gestion, de la gouvernance et de la protection des renseignements et des données qui lui sont confiés.

Protection des données

En 2024, le conseil de la Commission a approuvé de nouvelles politiques internes concernant la gestion et la protection des renseignements et des données. Ces politiques reconnaissent les risques émergents rattachés aux technologies avancées (telles que l'intelligence artificielle, ou IA), de même que les possibilités que celles-ci recèlent, et elles visent à renforcer les dispositions de gouvernance et de protection des données conformément aux exigences réglementaires et aux pratiques optimales.

En novembre 2024, un nouveau programme de formation interne sur la protection des renseignements personnels a été déployé auprès de tous les employés afin de les munir des aptitudes et des connaissances nécessaires pour traiter des renseignements personnels délicats d'une manière qui respecte et protège leur nature confidentielle.

Continuité des affaires

L'organisation s'est munie d'un Plan de continuité des affaires, lequel s'inscrit dans le cadre d'une approche proactive à l'égard de la compréhension, de la prévention et de la réduction des risques liés à la perturbation des activités normales. Ce plan décrit les mesures à prendre avant, pendant et après un événement imprévu ou une crise inattendue pour être en mesure de continuer de servir nos participants et nos parties prenantes, et ce, tout en protégeant la sécurité et le bien-être de nos employés et la sécurité de nos opérations.





Le personnel

Les gens sont au cœur de la Commission. Nos dirigeants se sont engagés à créer un environnement propice à la réussite de nos employés et à l'obtention, par les participants, d'un excellent service et de conseils éclairés au sujet de leur rente. Le travail qu'accomplit notre équipe de professionnels dévoués et compétents a un impact marquant sur la vie des participants.





Le personnel

En 2023, le conseil et les dirigeants ont adopté un nouvel indicateur du rendement organisationnel pour nous aider à comprendre l'expérience de travail des employés de l'angle de l'inclusivité.

Bien que nous ayons, depuis quelques années, effectué des sondages auprès de nos employés pour prendre le pouls de leur expérience d'inclusivité, nous avons, en 2023, officiellement adopté ce facteur à titre d'indicateur du rendement, car celui-ci représente un engagement organisationnel crucial. Dans notre plus récent sondage, nous avons prévu une série de questions sur l'inclusion afin d'obtenir des renseignements au sujet de l'expérience de nos employés.

Les questions visent à évaluer certains facteurs, tels que la sécurité émotionnelle des employés au travail, les efforts de leadership déployés activement pour créer un milieu sûr et inclusif, la capacité des gens à être authentiques au travail et l'engagement global de la Commission envers la DEI, entre autres. Ensemble, les résultats du sondage

nous permettent de déterminer le pointage d'inclusion de la Commission. Il s'agit là de l'un des outils que nous utilisons pour offrir un milieu de travail sûr et inclusif à nos employés.

Dans le cadre de nos efforts visant à soutenir le bien-être de ces derniers, nous leur fournissons des ressources, telles que des séances animées par des experts. En 2023 et en 2024, nous avons :

- organisé des séances sur le bien-être;
- fait équipe avec le fournisseur de notre Programme d'aide aux employés et à la famille pour offrir une série sur le bien-être aux employés; et
- invité des conférenciers à nos séances de discussion ouverte, tant virtuelles qu'en personne, pour fournir des conseils sur les stratégies de bien-être, la gestion du stress et la résilience.

Diversité, équité et inclusion

La diversité, l'équité et l'inclusion, collectivement appelées DEI, sont des valeurs de base pour la Commission, et nous rajustons sans cesse notre approche pour répondre aux attentes de nos parties prenantes et de nos employés à ce sujet. Nous nous engageons à favoriser l'avancement d'initiatives qui soutiennent ces valeurs.

À notre avis, cet engagement renforce la robustesse et l'agilité de notre milieu de travail, et il contribue directement à la productivité et à la viabilité à long terme de notre organisation. En matière d'emploi, la DEI favorise l'engagement des employés et nous aide à attirer et à conserver des gens de talent. Elle nous permet aussi d'offrir un meilleur service à notre groupe diversifié de participants. Au cours des dernières années, nous avons pris plusieurs mesures pour favoriser l'avancement

de ces valeurs au sein de la Commission. Parmi les initiatives que nous avons décrites dans notre rapport inaugural, citons les suivantes :

- la tenue de séances de formation obligatoires et l'élargissement des programmes didactiques destinés aux membres du personnel et du conseil;
- l'examen de nos pratiques et de nos politiques de ressources humaines afin de réduire les biais potentiels dans nos pratiques de recrutement et d'embauche;
- l'établissement de partenariats avec des organisations vouées à l'avancement de la DEI auprès des groupes sous-représentés; et
- l'établissement d'un comité consultatif sur la DEI.

Le comité consultatif sur la DEI a élaboré les définitions suivantes pour les éléments de la DEI.

La diversité est tant une réalité qu'un objectif désirable :

Elle désigne la combinaison ou l'éventail d'identités, de modes de vie, d'habiletés, d'antécédents, de cultures, d'aptitudes, de perspectives et d'expériences de chaque personne.

L'équité est un processus :

Elle consiste à repérer et à supprimer les barrières et à offrir des occasions justes à chaque personne, en fonction de la constatation et de la compréhension des besoins individuels. L'équité est essentielle à l'atteinte de l'égalité.

L'inclusion est tant une façon de penser qu'une approche :

Elle consiste à reconnaître, à valoriser et à mettre à profit les différences des gens au chapitre de leurs identités, de leurs habiletés, de leurs antécédents, de leurs cultures, de leurs aptitudes, de leurs expériences et de leurs perspectives, le tout dans le d'orienter et de soutenir le travail que nous effectuons.



Avancement de l'inclusion au sein de la Commission en 2023 et en 2024

Pour souligner la Journée nationale pour la vérité et la réconciliation, ainsi que notre engagement envers l'accès à des occasions de formation, nous avons collaboré avec le **Woodland Cultural Centre** pour offrir à nos employés et à notre conseil d'administration des visites virtuelles du Mohawk Institute, ancien pensionnat indien. Le fait d'apprendre l'histoire douloureuse et tragique des pensionnats indiens est un élément important du parcours vers la réconciliation.



Pour marquer la Journée nationale des peuples autochtones en juin, un groupe d'employés de la Commission s'est réuni au Nathan Phillips Square pour la cérémonie annuelle du lever du soleil. En septembre 2024, notre comité consultatif sur la DEI a coordonné la participation du personnel à la cérémonie du soleil levant de l'*Indigenous Legacy Gathering*, initiative tenue par le *Council Fire Native Cultural Centre* au Nathan Phillips Square.

À l'automne de 2023, la Commission a adhéré à Fierté au travail Canada. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des efforts de la Commission pour favoriser l'avancement de la DEI dans notre lieu de travail. En 2024, nous avons fait appel à un fournisseur externe pour offrir un cours en ligne, intitulé *The Spectrum of Gender Identity in the Workplace*, afin de soutenir notre apprentissage sur la diversité des genres. Ce cours, qui a offert aux participants des renseignements sur les concepts fondamentaux de l'identité des genres, fait maintenant partie du programme d'orientation des nouveaux employés.

En juin 2024, un groupe d'employés de la Commission, dont certains dirigeants, ainsi que leurs parents et amis, ont représenté pour la première fois notre organisation à la parade de la Fierté de Toronto, initiative qui avait pour but de célébrer et de soutenir nos employés 2ELGBTQIA+ et nos communautés diversifiées de clients.

Services aux participants inclusifs

La Commission s'engage à offrir à ses participants un excellent service qui est également accessible et inclusif. Nous reconnaissons aussi la nécessité de déployer plus d'efforts pour faire en sorte que nos services répondent aux besoins de tous nos participants.

En 2024, nous avons pris les mesures d'inclusivité suivantes à l'intention de nos participants :

■ Nous avons modifié nos systèmes et nos méthodes de communication pour qu'ils soient plus inclusifs en élargissant les options de genre offertes et en ajoutant des options non sexospécifiques pour les titres. Dans le cadre de ce processus, nous avons fait appel à l'expertise de notre partenaire, Fierté au travail Canada, pour examiner notre approche et nos communications à l'intention des clients. Les employés ont aussi reçu une formation qui visait à mieux les équiper pour soutenir les clients qui désirent modifier leur genre ou leur titre dans nos systèmes.



L'un des principaux objectifs que nous offrons à nos participants réside dans l'accès à des services consultatifs pour les aider à prendre d'importantes décisions au sujet de leur rente. Dans le cadre des efforts déployés pour offrir des services plus inclusifs à nos participants, nous avons fait équipe avec un fournisseur spécialisé dans les besoins des personnes autochtones en matière de planification fiscale et financière. Ce fournisseur offrira du matériel et des séances de formation aux employés de la Commission, notamment aux membres de notre équipe de conseils et d'éducation, pour les aider à approfondir leurs connaissances des facteurs propres à ces personnes en matière de planification financière et fiscale.



Nous avons retenu les services de MNP, société experte en accessibilité, pour nous aider à élaborer un plan d'accessibilité pluriannuel à l'intention des participants. Dans le cadre de ce travail, nous avons tenu des groupes de réflexion avec des participants pour obtenir leurs commentaires, comprendre leur expérience avec la Commission et faire la lumière sur l'accessibilité de nos services. Dans le sillage de ces efforts, nous avons cerné quelques initiatives prioritaires, telles que l'amélioration soutenue de l'accessibilité de nos communications numériques et imprimées, ainsi que la convivialité accrue du portail et du site Web destinés aux participants.



Comité consultatif sur la DEI

Notre comité consultatif sur la DEI nous aide à créer une culture organisationnelle plus inclusive. Le comité se compose de deux co-présidents et de huit membres, dont la moitié sont des employés syndiqués. La participation à ce comité est déterminée au terme d'un processus de demande ouvert.

Nous nous sommes entretenus avec les membres de ce conseil, dont les deux co-présidents, pour connaître leurs réflexions au sujet des travaux importants que celui-ci a réalisés au cours de la dernière année.

Q : Dans notre dernier rapport, nous avons mentionné que le conseil avait élaboré un plan d'action fondé sur les commentaires des employés. Pourriez-vous nous en dire plus long sur les initiatives que le conseil considère comme étant important dans le cadre de ce plan d'action?

Notre plan d'action s'est fondé sur des renseignements recueillis lors d'un sondage éclair, pendant les séances des groupes de discussion et directement auprès des employés, avec le soutien du Centre canadien pour la diversité et l'inclusion (CCDI). Grâce à son expertise, nous avons pu créer un plan qui reflète véritablement notre organisation et qui guidera l'orientation de futures initiatives et de nos objectifs à long terme.

Q : Pourriez-vous nous parler de certaines de vos plus récentes initiatives et des points saillants de vos activités depuis juin 2023? Par exemple, comment la campagne *Say My Name* a-t-elle été accueillie par le personnel de la Commission? Quelle a été la réaction des employés jusqu'à présent (à l'infolettre, à l'initiative des adresses de courriel, à la campagne *Say My Name*)?

En 2024, nous avons lancé une infolettre pour transmettre des renseignements relatifs à la DEI, des conseils, des ressources utiles et des mises à jour sur nos activités. Par exemple, avant l'Halloween, nous avons publié des conseils sur l'appropriation culturelle et lancé la campagne *Say My Name*, accompagnée de guides de prononciation, ce qui visait à favoriser l'inclusion et à remédier aux microagressions. Les dirigeants et les employés nous ont fourni des commentaires très positifs au sujet de ces initiatives. Bon nombre d'entre eux ont exprimé leur reconnaissance pour le contenu trié sur le volet que nous publions. C'est très encourageant de constater à quel point le personnel est mobilisé et soucieux d'apprendre.



Q : De quoi êtes-vous le plus fiers quand vous réfléchissez aux deux premières années du conseil?

Nous sommes fiers des travaux que nous avons réalisés jusqu'à présent, dont les infolettres, les campagnes, telles que *Say My Name*, et les manifestations de notre soutien par la participation à d'importants événements culturels autochtones à Toronto.

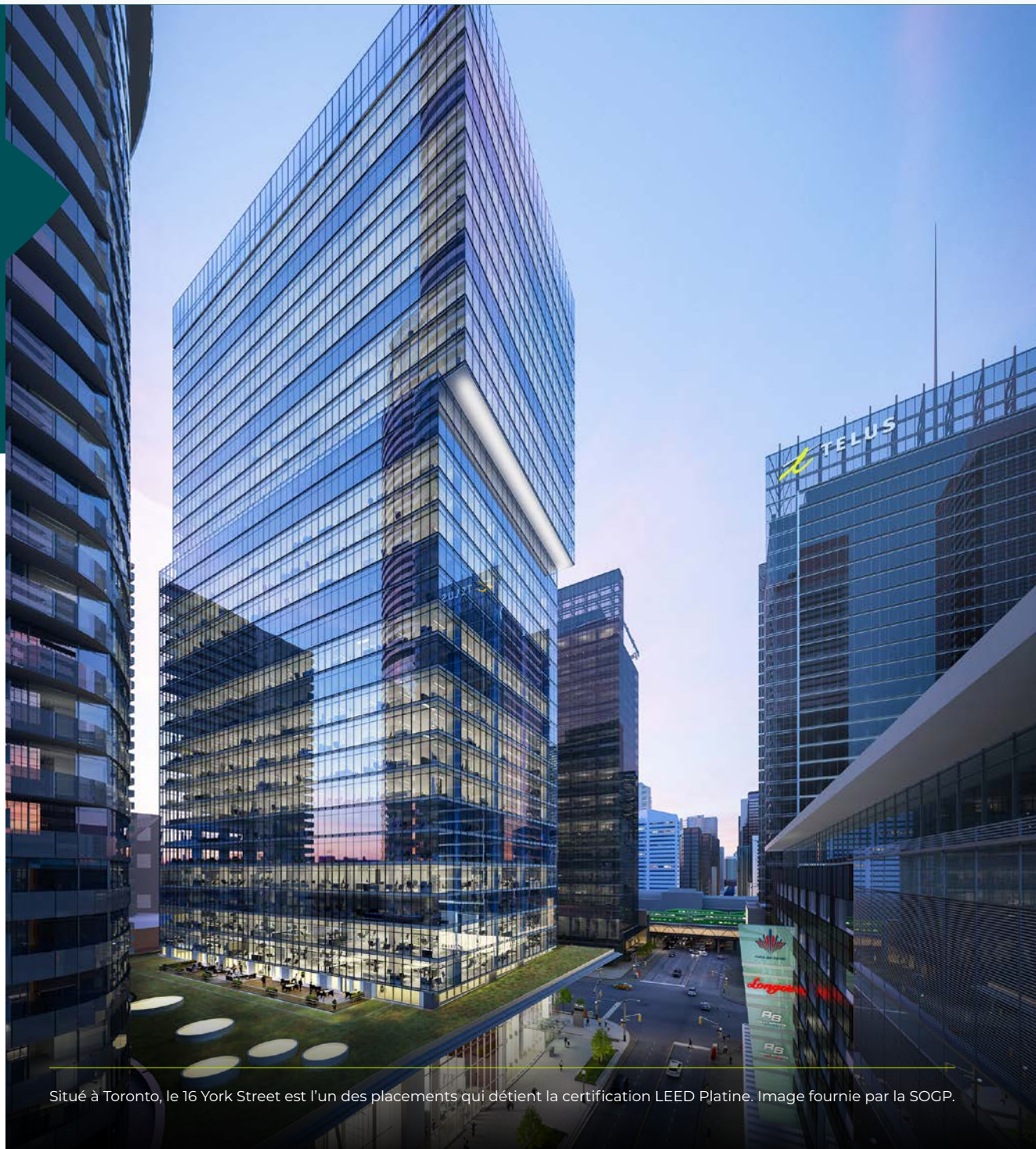
De nombreuses possibilités d'apprentissage sont ressorties du conseil lui-même : certains de ses membres proviennent d'autres organisations et offrent des perspectives différentes sur les façons d'aborder notre travail, ce qui donne lieu à des conversations plus fructueuses et diversifiées.

Nous sommes également fiers du fait que les employés commencent à considérer le conseil comme une ressource fiable qu'ils peuvent consulter à l'égard de sujets liés à la DEI, ce qui démontre à quel point celle-ci est intégrée à la culture de la Commission.



La durabilité dans nos placements

Les placements durables sont essentiels au respect de la promesse de retraite de la Commission et à l'obtention des rendements robustes à long terme.





La durabilité dans nos placements

À notre avis, les entreprises qui gèrent efficacement les risques et les possibilités en matière d'ESG sont mieux placées pour réussir dans un monde en évolution rapide.

Nous croyons aussi que le fait d'aborder des défis de durabilité importants, tels que le changement climatique, donnera naissance à des occasions de placement intéressantes à mesure que des secteurs entiers se transformeront pour relever ces défis.

La présente section du rapport décrit la façon dont la Commission régit l'actif du Régime. Elle se penche aussi sur notre collaboration avec la SOGP, ainsi que sur le cadre de politique et les activités de supervision qui guident notre relation mutuelle. Elle résume l'approche de la SOGP à l'égard de la durabilité, dont sa stratégie, ses objectifs et ses priorités. Pour contextualiser les activités de la SOGP, nous avons mis en lumière certaines de ses récentes initiatives, accompagnées d'exemples et de courtes études de cas.

Qu'est-ce que l'ESG?

En tant qu'administratrice d'un régime de retraite, la Commission s'attarde à la gestion des risques ESG, que ce soit au sein de l'organisation ou dans son portefeuille de placements. Vous trouverez ci-dessous des exemples des enjeux qui relèvent de chacun des piliers ESG.



Environnemental :

Changement climatique, énergie, eau, déchets, pollution et biodiversité.



Social :

DEI, santé et sécurité, droits de la personne, gestion du capital humain, gestion des chaînes d'approvisionnement.



Gouvernance :

Structure du conseil, diversité et indépendance, déontologie, rémunération des dirigeantes, qualité de la comptabilité et des audits, gestion des risques, cybersécurité.

Gouvernance des placements

En tant qu'administratrice du RRF, la Commission est responsable du déroulement des activités quotidiennes de ce dernier, ainsi que de la supervision de l'investissement de son actif. La SOGP investit l'actif du RRF conformément à notre énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP) et à ses propres politiques.

La Commission travaille en étroite collaboration avec la SOGP pour la guider dans l'élaboration de son approche à l'égard des placements durables, le tout dans le but de faire en sorte que l'actif soit investi de manière à préserver la santé financière du Régime à long terme. La SOGP investit conformément à ses politiques pertinentes; pour notre part, notre contribution consiste à superviser et à surveiller l'intégration des facteurs ESG, ainsi que le rendement financier global.

Plusieurs des membres du conseil d'administration de la Commission détiennent une expérience considérable en matière d'ESG. À titre de l'un des membres fondateurs de la SOGP, la Commission nomme deux personnes au conseil de cette dernière. En date de décembre 2023, il a été déterminé que quatre des membres du conseil de la SOGP détenaient, selon la grille des aptitudes de cette dernière, des compétences en gestion des facteurs ESG. Collectivement, les membres du conseil de la SOGP possèdent les aptitudes et l'expertise requises pour superviser

efficacement la mise en œuvre des stratégies de cette organisation. Les membres du conseil de la Commission se réunissent régulièrement avec ceux de la SOGP et reçoivent des rapports réguliers au sujet des progrès de cette dernière.

Le conseil de la Commission a intégré la supervision des facteurs ESG à ses réunions régulières. Des rapports ESG sont présentés à chaque rencontre du comité des placements. De plus, les membres du conseil assistent régulièrement à des séances de formation pendant l'année. Plus particulièrement, trois d'entre eux ont obtenu la désignation GCB.D (*Sustainability and ESG Designation and Certification*) de *Competent Boards*.

L'EPPP et la Politique ESG sont les deux principaux documents qui décrivent la façon dont nous remédions aux enjeux ESG dans nos placements. Ces documents font état de nos convictions pertinentes en matière de placement et de nos attentes à l'égard de la SOGP.



Cadre de politique de placement de la Commission

- Notre [EPPP](#) (en anglais) décrit nos convictions globales à l'égard de l'ESG, dont le fait que son intégration améliore la valeur pour les actionnaires à long terme et réduit les risques de placement, que les facteurs ESG doivent s'accompagner d'un actionnariat actif et que le changement climatique est une source potentielle de risques et d'occasions en matière de placements pour la Commission.
- La [Politique ESG](#) (en anglais) décrit l'approche de la Commission à l'égard des incidences des enjeux ESG sur la stratégie d'investissement, les décisions de placement et l'actionnariat actif. Elle fait également état des activités de supervision de l'intégration des facteurs ESG que la Commission a déléguées à la SOGP, ainsi que celles qui incombent à cette dernière en matière d'engagement collectif, de communications et d'initiatives d'intervention. Enfin, elle énonce nos attentes relatives à la gestion des enjeux ESG au sein de notre portefeuille, dont la sélection de gestionnaires externes par la SOGP, les placements effectués dans des actifs privés et le recours au dépistage pour réduire le risque et éviter d'investir dans des actifs ou titres controversés ou soumis à des sanctions.
- La SOGP a élaboré une [Politique sur l'investissement responsable](#) (en anglais) qui documente les principaux principes, les priorités et les lignes directrices qui sous-tendent son approche de durabilité à l'égard du processus de placement, dont les facteurs ESG. Cette politique a été mise à jour en 2024.

Principes pour l'investissement responsable

Comme la Commission croit dans l'importance d'investir de manière responsable, elle s'est jointe aux signataires des PIR, régis par la plus vaste association vouée à l'investissement responsable au sein de l'industrie. Cet engagement se reflète aussi dans notre Politique ESG. En tant que gestionnaire d'actifs, la SOGP figure aussi parmi les signataires des PIR. La PRI Association est une organisation indépendante sans but lucratif. Regroupant plus de 5 000 signataires, elle aide ses membres à comprendre les incidences potentielles des placements responsables sur le rendement de ces derniers et sur leurs décisions en matière de placement. Elle encourage l'adoption des six principes suivants :



1. Intégrer les enjeux ESG aux analyses en placements et au processus décisionnel.
2. Faire preuve d'un actionnariat actif et tenir compte des enjeux ESG dans les politiques et les pratiques de placement.
3. Encourager les entités visées par les placements à procéder à des divulgations transparentes des enjeux ESG.
4. Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des PIR au sein de l'industrie des placements.
5. Collaborer pour renforcer l'efficacité des PIR.
6. Faire rapport des activités et des progrès vers la mise en œuvre des PIR.

Les PIR visent également à favoriser l'adoption de pratiques de gouvernance saines et à remédier aux obstacles à la création d'un système financier plus durable. Leurs signataires doivent produire des rapports sur les efforts qu'ils déploient pour intégrer les facteurs ESG à leurs activités de placement et d'actionnariat.

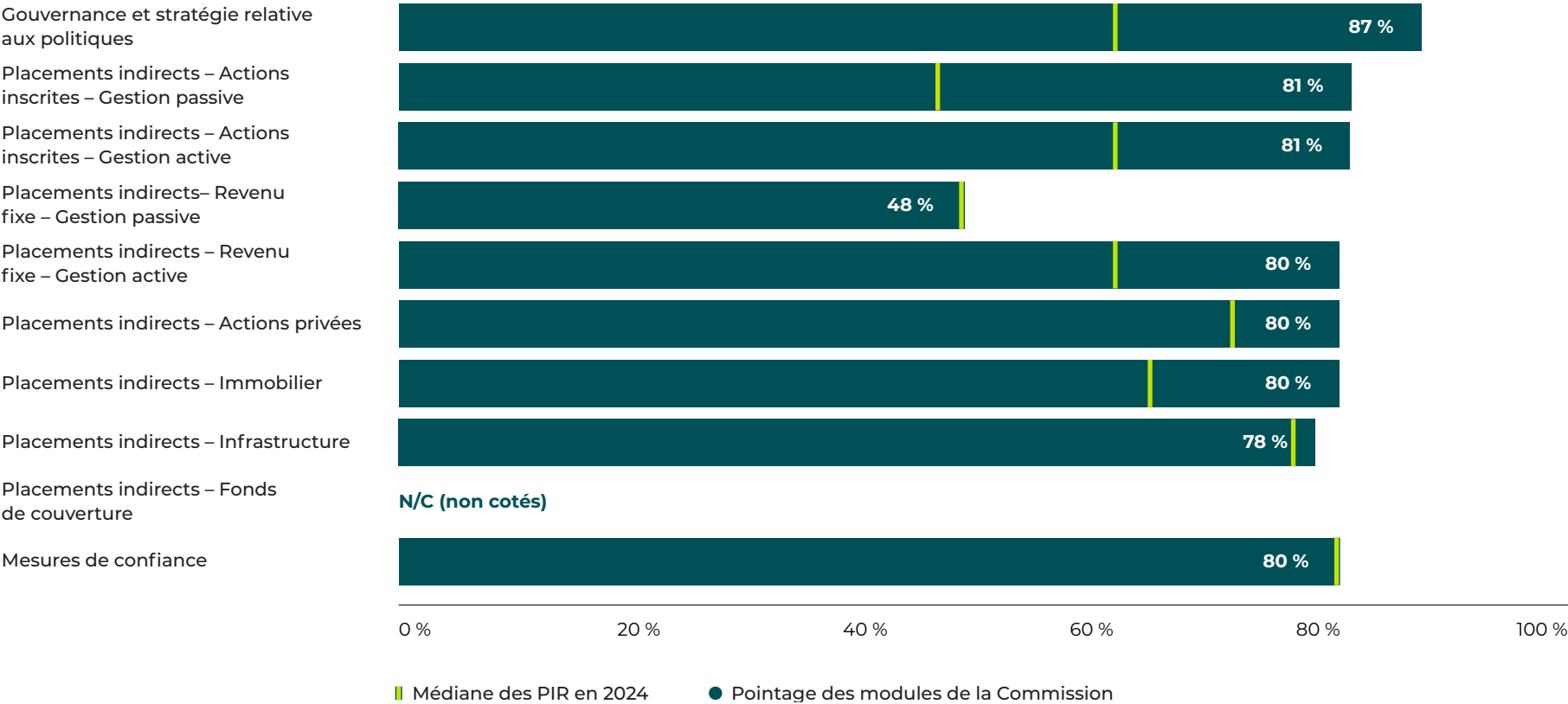


Pointage sur l'évaluation des PIR pour la Commission en 2024

La cadre de compte rendu des PIR regroupe divers modules qui portent sur l'engagement global des investisseurs envers la politique, la gouvernance et les pratiques d'intendance en matière d'ESG, ainsi que sur des pratiques spécifiques par stratégie de placement ou catégorie d'actif. Chaque module reçoit un pointage et une cote étoile entre 1 et 5, représentant le pourcentage obtenu par rapport aux signataires qui ont répondu au module en question. La Commission répond aux modules qui portent sur ses pratiques organisationnelles et sur ses activités de supervision des pratiques de placement de la SOGP. Vous verrez ci-dessous les pointages que nous avons obtenus lors de l'évaluation de 2023, ainsi que les pointages médians d'autres signataires participants. Ces résultats démontrent que la Commission a obtenu un pointage égal ou supérieur à la médiane dans chaque module. Ils font état des progrès que nous avons réalisés jusqu'à présent, tout en mettant en lumière les efforts que nous pouvons déployer pour renforcer notre approche.

En 2024, l'Association PRI a annoncé la modification de son cadre de compte rendu afin de renforcer sa pertinence pour des effectifs de participation diversifiés. La Commission s'engage à continuer de participer au PIR et a l'intention de continuer de publier des rapports en vertu de ce nouveau cadre.

Évaluation des PIR – Carte de pointage sommaire



L'Association PRI publie une évaluation de ses signataires en fonction des rapports que ceux-ci publient au sujet de leurs activités de placement pour la plus récente année. Puisque cette évaluation est présentée sous forme de sommaire, nous avons affiché notre Rapport d'évaluation et de transparence auprès du public, qui est plus détaillé, dans le site [OPB.ca](https://www.opb.ca).

**Hôtel Fairmont Royal York**

Certification Bâtiment carbone zéro – Performance du Conseil du bâtiment durable du Canada

TD Centre

Certification LEED Platine

RBC Centre

Immeuble de bureau détenant la certification LEED Or

TD Terrace

Certification LEED Platine

Vue de certains de nos placements au centre-ville de Toronto

Notre collaboration avec la SOGP

La SOGP fournit des services de conseils et de gestion des placements à diverses entités du secteur public, ce qu'elle fait sur la base du recouvrement des coûts. Au moyen du regroupement de l'actif détenu par ses clients, la SOGP gère un actif supérieur à 77 milliards de dollars,¹ ce qui en fait l'une des plus vastes sociétés de gestion de placements institutionnels au Canada.

L'envergure et la structure de la SOGP à titre de société indépendante constituée en vertu d'une loi lui permettent d'attirer des employés de talent, de réaliser des efficacités et de mettre sa taille à profit, et ce, d'une manière que la Commission n'aurait pas pu faire par elle-même. Cela permet à la SOGP de mettre efficacement en œuvre des stratégies de placement concordant avec celles de la Commission, dont celles axées sur la durabilité, et de contribuer directement à la viabilité du Régime.

En tant qu'actionnaire, la Commission collabore étroitement avec la SOGP dans la supervision de tous les aspects de son rendement. Bien que la Commission lui ait délégué la responsabilité de tenir compte des facteurs ESG au moment d'effectuer des placements et de les gérer, elle dialogue régulièrement avec la SOGP à ce sujet et surveille activement son rendement. De cette façon, elle veille à ce que l'actif soit investi de manière à soutenir la santé financière du Régime à long terme.

¹ Au 31 décembre 2023.

Avec les conseils de la SOGP, la Commission détermine la répartition de l'actif entre les diverses catégories d'actif. La SOGP investit ensuite en fonction de la convention de gestion des placements et conformément à notre EPPP.

Nous croyons dans le bien-fondé d'un actionnariat actif. Nous nous attendons non seulement à ce que la SOGP tienne compte des facteurs ESG dans son processus de placement, mais à ce qu'elle encourage aussi les sociétés où elle entend investir, au moyen de dialogues et de votes par procuration, à améliorer leurs pratiques générales et à gérer leurs risques ESG potentiels. De plus, la SOGP devra envisager de se départir de placements si la société émettrice prend des mesures insuffisantes par suite de sa prise de contact.

Supervision de la SOGP

La Commission supervise les activités de gestion de l'actif du RRF de la SOGP. Ce processus, qui est continu, comporte quatre éléments clés :

1. Articuler les objectifs de la SOGP et les attentes envers celle-ci.
2. Dialoguer formellement et informellement pour veiller à rester sur la même longueur d'onde.
3. Surveiller régulièrement les résultats, les activités et les progrès.
4. Fournir des commentaires.



Notre programme de surveillance veille à assurer la Commission que la SOGP gère prudemment l'actif du RRF, dont l'intégration des facteurs ESG. À cette fin, le chef des placements et d'autres employés de la Commission se réunissent régulièrement avec les membres de l'équipe de l'investissement responsable de la SOGP pour discuter des progrès de cette dernière par rapport à ses objectifs, ainsi que d'enjeux émergents. L'équipe de l'investissement responsable de la SOGP rencontre aussi régulièrement le conseil de l'administration de la Commission pour lui fournir une mise à jour concernant ses progrès par rapport à ses principaux objectifs.

Nouvelle stratégie de placement durable de la SOGP

En 2024, la SOGP a tablé sur ses assises solides en matière de durabilité et mis à jour sa stratégie afin de peaufiner son approche et d'orienter ses efforts sur les éléments qui créent le plus de valeur. Pendant ce processus, la Commission a offert sa supervision et sa participation de sorte que l'issue du processus concorde avec ses convictions de placement et avec son engagement à répondre aux besoins des participants.

Dans le cadre de ce processus, la SOGP a publié une nouvelle Politique de placements durables, laquelle met en lumière quatre priorités qui sous-tendent un objectif global, soit dégager des rendements ajustés en fonction du risque robustes à long terme :

1. **Changement climatique** : Continuer d'orienter le portefeuille vers la carboneutralité grâce à une combinaison de placements axés sur la réduction des émissions et sur la transition vers l'énergie propre.
2. **Biodiversité** : Comprendre les risques liés à la nature et y faire échec.
3. **Capital humain** : Mettre à profit le pouvoir des gens au moyen de priorités axées sur la diversité, l'équité, l'inclusion, la santé, la sécurité et l'actionnariat des employés.
4. **Gouvernance** : Établir une gouvernance solide grâce à l'efficacité du conseil.

En exécutant cette nouvelle stratégie, la SOGP intègre de plus en plus la durabilité à ses réflexions, à ses placements et à ses activités d'intendance. Elle aspire à un avenir où chaque spécialiste en placements est aussi un investisseur responsable qui tient compte de tous les facteurs ESG pertinents au moment de prendre des décisions. Pour plus de renseignements, consultez la page 11 du [Rapport de durabilité 2023](#) de la SOGP (en anglais).

Comment créer de la valeur

À notre avis, quand les investisseurs prennent contact avec les sociétés au sujet d'enjeux de durabilité, ils peuvent renforcer la valeur pour les actionnaires. Ces contacts peuvent prendre la forme de dialogues ou de collaboration pour remédier à des enjeux de durabilité susceptibles d'avoir des incidences sur leurs activités. Par exemple, un investisseur peut prendre contact avec un promoteur immobilier pour mieux comprendre la façon dont celui-ci tient compte de l'efficacité énergétique dans la conception des bâtiments. Ces contacts peuvent aider les entreprises à mieux se positionner pour gérer les risques de durabilité pertinents, respecter les exigences réglementaires ou répondre aux attentes de leurs clients.

La SOGP prend contact avec les sociétés où elle envisage d'investir pour les aider à améliorer leurs pratiques de durabilité. Ces contacts s'inscrivent dans le cadre des façons dont la SOGP utilise son influence à titre d'intendante du capital pour soutenir la création de valeur à long terme. Son approche axée sur la durabilité à l'égard de la création de valeur est orientée vers des résultats concrets qui peuvent renforcer la valeur de l'entreprise. Elle met à profit plusieurs outils, dont les suivants :



dialogues directs avec les sociétés en portefeuille sur lesquelles la SOGP peut exercer une influence pour les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité;



collaboration avec des gestionnaires en placements externes pour les encourager à intégrer la durabilité à leurs pratiques de placement et à la gestion des enjeux de durabilité dans leur portefeuille;



prises de contact avec d'autres investisseurs pour dialoguer avec les entreprises, les décisionnaires et l'industrie financière en général à l'égard de questions de durabilité; et



votes par procuration, dans lesquels les facteurs de durabilité sont pris en compte lorsque la SOGP doit se prononcer sur les propositions de l'entreprise ou celles des investisseurs.

**ÉTUDE DE CAS**

Actionnariat des employés dans la stratégie de placements durables de la SOGP

La mise à profit du capital humain est l'un des éléments clés que la SOGP a pris en compte au moment de mettre à jour sa stratégie, alors que la montée des inégalités est un des thèmes clés de son rapport intitulé *IMCO's World View 2025*. Par l'intermédiaire de ses recherches, la SOGP a déterminé que l'actionnariat des employés est l'une des façons d'aider ces derniers à accumuler un patrimoine et d'améliorer le rendement des entreprises. Lorsque les employés adoptent une mentalité et une culture d'actionnaires, ils créent un alignement des intérêts qui peuvent favoriser le rendement de l'entreprise et créer des occasions économiques accrues. Dans le cadre de cette approche, la SOGP continuera de collaborer avec ses commandités pour sensibiliser les employés à l'actionnariat et à ses avantages. En 2023, la SOGP est devenue le premier gestionnaire d'actifs institutionnels du Canada à se joindre à [Ownership Works](#) en tant que partenaire fondateur. Ownership Works est une organisation à but non lucratif qui est vouée à la mise en œuvre de programmes d'actionnariat des employés



Approche stratégique de la SOGP

La stratégie d'investissement durable de la SOGP encourage la pleine intégration de facteurs de durabilité à son cycle de placements, ce qui inclut les activités de diligence raisonnable, la prise de décisions et le suivi des placements.

Les trois piliers stratégiques de la SOGP, qui sont liés au cycle de placement, l'aident à prendre des décisions.

1. **Analyses de durabilité :** La SOGP surveille et évalue les tendances, les enjeux émergents et les pratiques de durabilité, et traduit ses analyses en initiatives axées sur la création de valeur.

Elle a élaboré une « opinion du monde » qui définit six thèmes susceptibles d'influencer le paysage des placements pendant les années à venir et qui envisage leurs incidences potentielles :

- Enjeux d'inégalité
- Démondialisation
- Inflexion des politiques
- Changement climatique et durabilité
- Technologies de rupture
- Évolution de la structure du marché

2. **Déploiement durable de capitaux :** Ce pilier vise la mise à profit des capitaux en vue de l'atteinte d'objectifs de durabilité et du maintien, à long terme, d'un portefeuille résilient de premier ordre. La SOGP s'attache à repérer et à saisir des occasions qui contribuent à l'obtention de rendements positifs.

Des facteurs de durabilité clés sont intégrés à la totalité du cycle d'investissement, soit aux activités de diligence raisonnable initiales, à la prise de décisions et au suivi des placements. Cette approche vise l'obtention d'analyses uniformes, tout en reconnaissant le besoin d'être flexible pour diverses catégories d'actif. La SOGP tient aussi compte des pratiques de durabilité au moment d'évaluer, de sélectionner et de superviser ses gestionnaires en placements externes.

Lignes directrices en matière de dépistage

Les activités de diligence raisonnable de la SOGP se fondent entre autres sur certaines lignes directrices, qui visent à déterminer les entreprises, les secteurs et les activités où la SOGP envisagera d'investir et ceux qui seront exclus en raison du fait que leurs risques l'emportent sur leur rendement potentiel.

Les types de placement actuellement exclus sont les suivants :

- les entités faisant l'objet de sanctions en vertu de la *Loi sur les mesures économiques spéciales* ou de la *Loi sur les Nations Unies*;
- les entreprises exerçant leurs activités dans la production d'armes controversées, comme les mines terrestres antipersonnel, les munitions à fragmentation, les armes chimiques et biologiques, le phosphore blanc, les munitions en uranium appauvri et les armes nucléaires;
- les sociétés exerçant leurs activités dans la fabrication d'armes à feu et de munitions pour les armes légères à l'intention des marchés civils;
- les sociétés exerçant leurs activités dans l'exploitation de pénitenciers et de centres de détention à but lucratif;
- les sociétés exerçant leurs activités dans la fabrication de produits de tabac;
- les sociétés exerçant leurs activités dans l'exploitation de mines de charbon thermique; et
- les sociétés exerçant leurs activités dans la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique.

Remarque : On dit qu'une société exerce ses activités dans un domaine donné quand elle tire plus de 10 % de ses revenus du produit ou de l'activité en question (sur une base mobile de trois ans), ce qui est applicable à toutes les catégories susmentionnées, sauf aux armes controversées et aux entités faisant l'objet de sanctions.



3. **Approche de durabilité à l'égard de la création de valeur :** La SOGP met à profit son expertise et ses droits de gouvernance (ex. : sièges au sein de conseils d'administration, votes par procuration, etc.) pour favoriser les progrès et pour encourager les sociétés en portefeuille à intégrer la durabilité à leurs activités afin d'accroître leur valeur pour les actionnaires.

Elle encourage l'adoption de pratiques de durabilité robustes en prenant directement contact avec les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence et avec des gestionnaires externes, ou au moyen des votes par procuration et d'initiatives de collaboration avec ses pairs. Les [lignes directrices en matière d'intendance](#) (en anglais) de la SOGP décrivent l'approche de cette dernière à l'égard des prises de contact avec les sociétés à l'égard des enjeux de gouvernance et de durabilité.

Votes par procuration

En 2023, la SOGP s'est prononcée sur plus de 25 000 points pendant quelque 2 000 réunions d'entreprise. En Amérique du Nord, les principales propositions des actionnaires étaient axées sur le changement climatique, la DEI et les dépenses politiques. Pendant les assemblées des actionnaires, la SOGP a soutenu 72 % des propositions des actionnaires liées à l'environnement et 79 % de celles portant sur des questions sociales. Les lignes directrices en matière de votes par procuration donnent une indication générale de la façon dont la SOGP vote à l'égard des propositions des dirigeants et des actionnaires lors d'assemblées d'entreprise. La SOGP publie son registre de votes [ici](#).

La SOGP s'appuie sur les principes suivants au moment de soutenir les propositions d'actionnaires liées à l'ESG

Changement climatique

- Divulcation des risques et des possibilités liés au climat
- Adoption de cibles pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Analyses de scénarios climatiques
- Dévoilement d'activités de pression liées au climat

Diversité, équité et inclusion

- Demande que les entreprises procèdent à des audits sur la race, l'équité et/ou les droits civils et qu'elles renforcent la publication de leurs politiques, de leurs programmes et de leur rendement en matière de DEI

Activités de pression et dépenses politiques

- Demandes d'offrir une transparence accrue à l'égard des activités de pression et des dépenses politiques



Explication des émissions de GES

Il ne s'écoule pas une journée sans que les émissions de GES fassent les manchettes. Leur réduction est essentielle au ralentissement du réchauffement de la planète, mais vous ne savez peut-être pas comment elles sont mesurées.



Portée 1 :

« COMBUSTION »

Émissions directes de sources appartenant à une organisation ou contrôlées par cette dernière (ex. : combustion de carburant dans les chaudières, les fournaies et les véhicules).



Portée 2 :

« ACHAT »

Émissions indirectes provenant de l'achat d'électricité, de chauffage, de vapeur ou de climatisation par une organisation.



Portée 3 :

« AUTRES »

Émissions indirectes liées aux activités d'une organisation, mais provenant de sources qui ne lui appartiennent pas ou qu'elle ne contrôle pas (ex. : voyages d'affaires des employés, chaîne d'approvisionnement, utilisation de produits et émissions financées).



Émissions financées

Émissions de portée 1, 2 et 3 combinées des placements d'un portefeuille (celles-ci sont incluses dans les émissions de portée 3 d'un régime de retraite).

Intensité des émissions de GES

SOGP : ÉMISSIONS DE PORTÉE 1 ET 2 DU PORTEFEUILLE
(au 31 décembre 2023)

Intensité des émissions	2019	2023	2023 c. 2019
Intensité des émissions financées (t éq. CO ₂ /million \$)	75	42	(44 %)

SOGP : ÉMISSIONS DE PORTÉE 3 DU PORTEFEUILLE
(au 31 décembre 2023)

Intensité des émissions	2023
Intensité des émissions financées (t éq. CO ₂ /million \$)	100

La SOGP calcule l'intensité des émissions de GES en fonction de la portion de son actif sous gestion pour laquelle elle est en mesure de déterminer les émissions financées. La portion mesurable représente un sous-ensemble de l'actif sous gestion total de la SOGP. Par conséquent, l'intensité des GES ne peut pas être dérivée de la simple division des rangées ci-dessus. Pour plus de détails, reportez-vous à la section *Climate Action Plan* (pages 52 à 63) du **Rapport de durabilité 2023** de la SOGP (en anglais).

La cible intermédiaire de la SOGP consiste dans une réduction de 50 % de l'intensité des émissions de carbone de ses portefeuilles d'ici 2030, comparativement à la base de référence établie en 2019.

Les cibles que vise la SOGP d'ici 2030 sont déterminées en fonction de l'intensité des émissions, lesquelles sont calculées selon le volume des émissions par tranche de un million de dollars de valeur aux fins de placement. La nature de cet indicateur fondée sur l'intensité signifie que la variation de la valeur des actions d'une entreprise ou d'un actif, tel qu'un bâtiment, peuvent influencer l'intensité des émissions, étant donné que celle-ci est normalisée en fonction de chaque tranche de un million de dollars de placements. Par conséquent, la mesure de l'intensité des émissions pourrait diminuer en raison de l'accroissement des valeurs marchandes, et ce, même si le niveau des émissions n'a pas changé, et vice versa.



ÉTUDE DE CAS

Prise de contact directe : euNetworks

La SOGP investit depuis 2018 dans [euNetworks](#), chef de file européen dans le domaine de l'infrastructure à bande passante. Cette entreprise détient et exploite des réseaux de fibres dans 17 villes. Comme la SOGP considère la durabilité comme étant un levier de valeur prioritaire, elle a pris contact avec les dirigeants de l'entreprise et avec ses autres actionnaires pour encourager cette dernière à accorder une importance accrue aux facteurs ESG afin de créer une valeur additionnelle. En 2022, euNetworks s'est jointe aux signataires du *Climate Pledge*, s'étant ainsi engagée envers la carboneutralité d'ici 2040 et ayant fixé des cibles scientifiques pour la réduction des émissions de portée 1, 2 et 3. En 2023, l'entreprise a rédigé sa toute première politique de durabilité. Elle a aussi contracté un prêt lié à la durabilité de 760 millions € dont le taux d'intérêt baissera en fonction de l'atteinte de cibles particulières.



Vue surplombant les Chutes Niagara, Ontario

Engagement collectif

La collaboration avec d'autres investisseurs pour effectuer des démarches auprès des sociétés en portefeuille, des décisionnaires et de l'ensemble de l'industrie des services financiers sur des questions de durabilité représente un aspect clé de l'approche de la SOGP en matière d'intendance. La SOGP reconnaît les avantages de participer à des actions collectives au nom de ses clients, dont la Commission, parce que celles-ci amplifient leur voix collective et représentent une utilisation efficace des ressources.

La SOGP est membre de plusieurs coalitions et initiatives qui visent l'avancement d'objectifs de durabilité. Nous mettons en lumière ci-dessous quelques-unes des façons dont la SOGP a collaboré avec d'autres investisseurs pour entreprendre des démarches auprès des sociétés en portefeuille, des décisionnaires et de l'industrie des services financiers en général.



En tant que membre de *Climate Action 100+*, la SOGP prend part à des démarches entreprises collectivement auprès des principales sociétés émettrices de GES dans le monde afin de les encourager à adopter des mesures pour améliorer leurs pratiques de gouvernance en matière de changements climatiques, pour réduire leurs émissions et pour renforcer la divulgation de leurs renseignements financiers en lien avec les changements climatiques.



La SOGP fait équipe avec plus de 100 commandités et commanditaires des quatre coins du globe pour rationaliser l'approche fragmentée de l'industrie des capitaux privés à l'égard de la collecte et de la déclaration des données ESG. Les données recueillies auprès des commandités sont regroupées pour créer un point de référence anonyme portant sur les émissions de GES, l'énergie renouvelable, la diversité des conseils, les accidents du travail, le nombre net de nouveaux employés et l'engagement de ces derniers, le tout dans le but de créer une meilleure transparence et de permettre de meilleures comparaisons des renseignements sur les portefeuilles au sein des marchés privés.



En tant que membre du *30% Club Canada*, la SOGP s'est jointe à d'autres investisseurs pour rédiger une nouvelle déclaration d'intention conjointe visant à exhorter les sociétés inscrites en bourse à prendre des mesures rapides et réfléchies pour atteindre une représentation féminine d'au moins 30 % au sein de leur conseil d'administration et de leurs postes de haute direction et pour accroître la présence d'autres groupes sous-représentés parmi les membres de leur conseil et leurs postes de cadres.



Par l'intermédiaire de son adhésion à la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCBG), la SOGP prône l'adoption de pratiques de gouvernance judicieuses auprès des sociétés canadiennes inscrites en bourse et l'amélioration de l'environnement réglementaire, le tout afin de créer une meilleure correspondance entre les intérêts des conseils et des dirigeants et ceux des actionnaires. En 2022, la vice-présidente de l'investissement responsable de la SOGP a siégé au comité environnemental et social de la CCBG et prêté son appui aux soumissions, aux directives et aux recherches de cette dernière en matière de politiques publiques.



ÉTUDE DE CAS

Soutien pour la carboneutralité : DataBank

L'alignement de son portefeuille sur un avenir à zéro émission nette représente une priorité stratégique pour la SOGP. En 2022, celle-ci a investi dans [DataBank](#), plus important exploitant d'infrastructures périphériques aux États-Unis. À l'aide de sa plateforme d'envergure nationale, DataBank permet aux plus vastes entreprises, sociétés technologiques et fournisseurs de contenu du monde de déployer et de gérer les applications et les données essentielles à l'atteinte de leurs objectifs. Dotée d'une clientèle diversifiée, DataBank exploite plus de 65 centres de données opérationnelles et est bien placée pour tirer parti de la croissance future considérable de l'infrastructure numérique.

Considérant la réduction des émissions comme une priorité d'affaires, la SOGP a pris contact avec DataBank quand celle-ci a entamé la planification de ses objectifs de carboneutralité et lui a offert son soutien quand elle a pris d'autres mesures positives, dont le renforcement de sa gouvernance ESG.

DataBank prévoit faire échech à 100 % des émissions de portée 1 et 2 d'ici 2030 au moyen de l'efficacité énergétique, de l'énergie renouvelable, du recours à des carburants et à des matériaux faibles en carbone et de crédits carbone de qualité supérieure. La SOGP a présenté à DataBank des partenaires potentiels pour l'approvisionnement en énergie renouvelable et pour l'obtention d'options en vue de l'élimination de ses émissions de portée 2.



Rapports de la SOGP

La SOGP fournit des renseignements sur ses activités de durabilité et sur son rendement dans ce domaine dans un rapport de durabilité annuel. Le rapport portant sur l'année terminée le 31 décembre 2023 a été publié en septembre 2024.

De plus, dans le cadre de ses comptes rendus trimestriels à l'intention de la Commission, la SOGP produit des réflexions de placement trimestrielles qui renferment des mises à jour sur les progrès et les priorités en matière d'ESG.

Le rapport annuel courant fait état des convictions de la SOGP en matière de durabilité, de sa stratégie de placement durable, de ses progrès vers l'atteinte de ses cibles d'action climatique, de nouvelles études de cas et de ses initiatives de durabilité d'entreprise.

En septembre 2024, la SOGP a publié son premier [Rapport sur l'esclavage moderne](#) (en anglais), qui évalue les risques de travail forcé ou de main-d'œuvre enfantine dans ses activités et dans ses chaînes d'approvisionnement pour respecter une récente loi fédérale. Elle a déterminé que ses politiques et ses procédures en matière d'approvisionnement, son code de conduite et d'autres mécanismes de sûreté font en sorte que le risque de travail forcé et de main-d'œuvre enfantine soit bas pour le portefeuille de placement de la Commission. Nous reconnaissons l'importance de demeurer

vigilants et continuerons de collaborer étroitement avec la SOGP pour surveiller ces questions au fil du temps, le tout dans le but de veiller à ce que nos placements répondent aux normes d'éthique et cadrent avec les intérêts à long terme de nos participants.

Les divulgations de la SOGP sont conformes aux recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), qui fournit des conseils aux sociétés et aux investisseurs concernant la publication des risques et des occasions liés au climat. Les recommandations de la TCFD ont été intégrées aux récentes normes canadiennes d'information sur la durabilité du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID). Familiarisez-vous davantage avec l'indice TCFD de la SOGP à la page 73 de son [Rapport de durabilité 2023](#) (en anglais).

Réduction des émissions

[Le Plan d'action climatique de la SOGP](#) (en anglais) fait notamment état des attentes de cette organisation à l'égard de ses cibles d'émissions et de ses placements dans des solutions climatiques.

L'empreinte carbone du portefeuille de la SOGP, laquelle est mesurée en fonction de la quantité d'émissions de GES générées par ses placements, est utilisée pour tenir le suivi des progrès par rapport aux cibles de carboneutralité et met en lumière les priorités de décarbonisation au sein du portefeuille.

Dans le cadre de son engagement envers un avenir à zéro émission nette, la SOGP a porté à 11,5 % du portefeuille une partie de ses placements dans des solutions climatiques, se rapprochant ainsi de la cible 20 % fixée à ce chapitre d'ici 2030. À la fin de 2023, elle avait réduit d'environ 44 % ses émissions financées de portée 1 et 2 par rapport à la base de référence établie en 2019, se rapprochant ainsi de la cible de 50 % fixée à ce chapitre d'ici 2030, tel qu'il est indiqué dans son Rapport de durabilité de 2023.

Les méthodes de calcul des émissions, qui continuent d'évoluer, se fondent sur des estimations quand la qualité des données est médiocre ou quand celles-ci ne sont pas disponibles. La SOGP a déployé des efforts pour améliorer la qualité des données liées aux émissions des sociétés en portefeuille et continuera de le faire. Elle calcule ses émissions en fonction des normes du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF), lesquelles sont largement acceptées pour la quantification des émissions. À court terme, l'empreinte carbone du portefeuille de la SOGP pourrait fluctuer en fonction de certains facteurs, tels que la répartition de l'actif, la variation des valeurs marchandes, la qualité des données et les changements méthodologiques.

L'empreinte carbone du portefeuille est mesurée en tonnes d'émissions de GES, lesquelles sont converties en équivalents de dioxyde de carbone (CO₂e). Les émissions financées de portée 1 et 2 ont diminué d'environ 44 % comparativement à la base de référence établie en 2019. Un changement apporté aux émissions de portée 3 a donné lieu à la reformulation du total de 2022 et à une réduction des montants de 2023 vu l'amélioration de la qualité des données. Remarque : Le portefeuille de la SOGP inclut tous ses éléments d'actif. Pour plus de détails, reportez-vous à la section *Climate Action Plan* (pages 52 à 63) du [Rapport de durabilité 2023](#) de la SOGP (en anglais).



Regard vers l'avenir

Selon la Commission, l'intégration des facteurs de durabilité à ses activités et à ses placements est essentielle à l'obtention de rendements stables à long terme et à la protection des rentes de ses participants pour les générations à venir. Nous sommes déterminés à réaliser des progrès à l'égard de cette importante responsabilité et à faire en sorte que les gestes posés aujourd'hui contribuent au respect de la promesse de retraite pour demain.

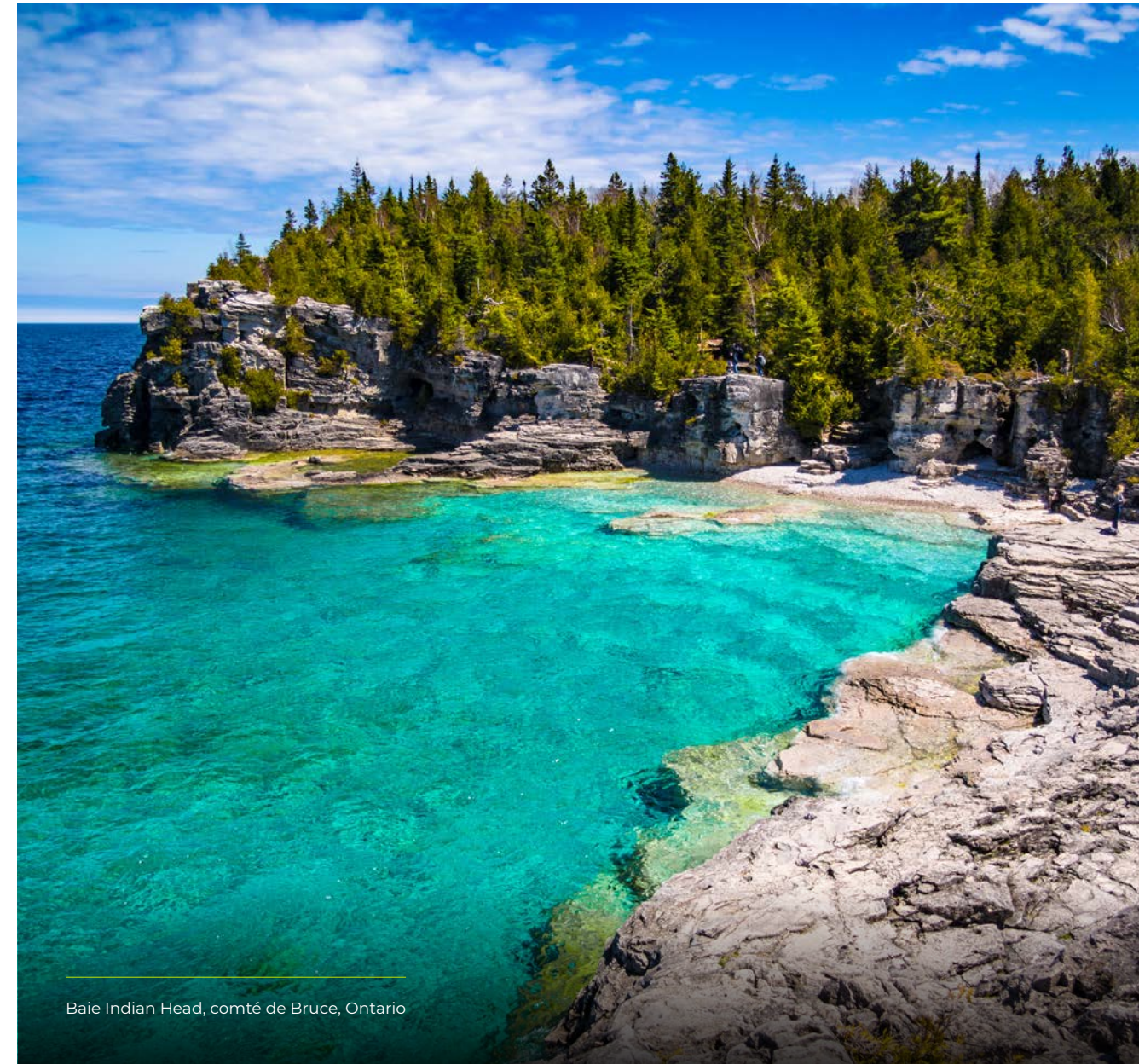


L'Autoroute 407 ETR est l'un de nos placements ontariens



Au fil de nos progrès, nous demeurerons axés sur une gouvernance solide, sur l'avancement de la DEI au sein de notre organisation et sur notre collaboration avec la SOGP pour aborder les risques, les occasions et les autres facteurs de placement durable au sein de notre portefeuille. Plus particulièrement, nous allons :

- Continuer de renforcer nos communications à l'intention des clients sur des enjeux de durabilité dans le but d'être transparents concernant nos activités et nos progrès, et de solliciter les commentaires des participants à l'égard de nos services et de nos communications pour que celles-ci soient inclusives et accessibles et qu'elles répondent aux besoins divers de nos participants.
- Collaborer avec le comité consultatif sur la DEI pour la mise en œuvre de son plan d'action et continuer d'offrir des occasions de formation et des renseignements pour favoriser une meilleure compréhension des enjeux de DEI.
- Tenir des séances de formation à l'intention des employés afin d'élargir notre expertise en matière de planification fiscale et financière, le tout dans le but d'offrir un soutien solide aux participants autochtones pour la planification de la retraite et les décisions y afférentes.
- Finaliser notre plan d'accessibilité pluriannuel, qui a été élaboré en consultation avec les participants et avec MNP, consultant spécialisé dans le domaine de l'accessibilité.
- Continuer, par l'intermédiaire du conseil et de nos dirigeants, d'assurer la supervision stratégique de la SOGP en ce qui concerne la gestion de l'actif du Régime et des risques de placement. Quand la SOGP mettra en œuvre sa nouvelle stratégie de placement durable, la Commission continuera de surveiller ses progrès et de lui fournir des commentaires.
- Surveiller les tendances en matière de pratiques optimales au sein de l'industrie des régimes de retraite et des placements, et les adopter au besoin.



Baie Indian Head, comté de Bruce, Ontario



Glossaire

Accessibilité

L'accessibilité désigne la conception de produits, de dispositifs, de services ou d'environnements à l'intention de personnes atteintes d'une invalidité. Il en va du devoir d'une organisation de mettre des emplois et des services à la disposition des personnes atteintes d'une invalidité, ce qui inclut, sans s'y restreindre, les déficiences visuelles, auditives, physiques et/ou cognitives.

Accord de Paris (alignés sur l'Accord de Paris)

L'Accord de Paris est un traité international légalement contraignant sur le changement climatique. Il a été adopté par 196 parties lors de la 21^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), qui s'est tenue à Paris en 2015, et est entré en vigueur en 2016. Son objectif est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels » et de poursuivre des efforts pour « limiter l'augmentation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels ».

Actionnariat actif

Voir Intendance.

Biodiversité

Le terme biodiversité, mot-valise désignant la diversité biologique, fait référence aux diverses espèces qui vivent sur la Terre, dont les plantes, les animaux, les bactéries et les champignons. Au moment d'examiner la biodiversité d'un endroit ou d'un environnement donné, on tient compte de la variété des espèces, ainsi que de leurs interactions et de leurs interdépendances, ainsi que des particularités de leur écosystème.

Centre canadien pour la diversité et l'inclusion (CCDI)

Le CCDI, organisme de bienfaisance national créé en 2013, a pour mandat de bâtir un Canada plus inclusif. En promouvant la compréhension et l'inclusivité, le CCDI s'efforce de créer une société plus équitable et plus juste.

Certification *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED)

La certification LEED, qui a été conçue par le Green Building Council, organisme américain à but non lucratif, est le système de notation des bâtiments verts le plus vastement utilisé au monde. Une certification LEED offre un cadre pour la conception de bâtiments verts qui sont sains, hautement efficaces et économiques et qui offrent des avantages en matière d'ESG.

Changement climatique

Les Nations Unies définissent le changement climatique comme étant la variation à long terme des températures et des conditions météorologiques. Ces variations peuvent être naturelles, c'est-à-dire attribuables à l'activité solaire ou à d'importantes éruptions volcaniques. Toutefois, depuis les années 1800, l'activité humaine est la principale force motrice des changements climatiques, qui découlent principalement de la combustion de carburants fossiles, tels que le charbon, le pétrole et le gaz.

Charbon thermique

Le charbon thermique, aussi appelé charbon vapeur, est principalement utilisé dans les chaudières pour produire la vapeur nécessaire à la production d'électricité et aux processus de réchauffement, ou comme source directe de chaleur. Le terme charbon thermique désigne tous les types de charbon qui ne sont pas considérés comme du charbon à coke (ou métallurgique).

Chef de la direction

Le chef de la direction, dirigeant le plus haut placé, est responsable des opérations, de la stratégie et du rendement d'une entreprise. Cette personne prend des décisions clés et veille à ce que cette dernière atteigne ses objectifs à long terme en collaborant avec les hauts dirigeants et avec le conseil d'administration.

Cibles en matière d'émissions

Les cibles en matière d'émissions sont des objectifs assortis d'échéanciers, c'est-à-dire qu'elles sont définies en fonction d'une année de départ et d'une année cible pour la diminution des émissions de gaz à effets de serre.

Cibles fondées sur la science

En adoptant des cibles fondées sur la science, les entreprises disposent d'un parcours clairement défini pour réduire les émissions de GES en conformité avec l'objectif de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C. Ces cibles définissent la quantité d'émissions qui doivent être réduites et la rapidité avec laquelle cette réduction doit être réalisée pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris.

Climate Action 100+

Climate Action 100+, initiative d'engagement menée par des investisseurs, vise à faire en sorte que les principales entreprises responsables, parmi celles cotées en bourse, des émissions de gaz à effet de serre prennent des mesures pour atténuer les changements climatiques.

Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCBG)

La CCBG est une organisation dont les membres regroupent des détenteurs institutionnels d'actions canadiennes cotées en bourse. Elle prône l'adoption de pratiques de gouvernance judicieuses à l'égard, entre autres, de questions environnementales et sociales, par les sociétés canadiennes inscrites en bourse.

Commandités

Les commandités sont des personnes ou des entités qui prennent des décisions de placement pour les fonds de capitaux privés, les fonds de capital de risque, les fonds d'infrastructure ou d'autres fonds de placement privés, et qui gèrent ces placements.

Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID)

Le CCNID, organisation vouée à l'établissement de normes, a été créé pour élaborer et maintenir des normes de premier ordre en matière d'information sur la durabilité pour les entités canadiennes. Ces normes cadrent avec les normes de référence du *International Sustainability Standards Board* (ISSB), tout en abordant des priorités purement canadiennes.

Continuité des affaires

La continuité des affaires désigne la capacité d'une organisation à continuer d'offrir ses services essentiels pendant et après des perturbations, tels que des catastrophes naturelles, des cyberattaques ou des pannes de courant. Son objectif consiste à maintenir le caractère opérationnel de fonctions critiques en limitant les interruptions et en favorisant la reprise rapide des activités après une urgence.



Cybersécurité

La cybersécurité fait référence aux technologies, aux mesures et aux pratiques qui visent à prévenir les cyberattentats ou à atténuer leur impact.

Déchets et pollution

Les déchets et la pollution sont des aspects de la responsabilité environnementale des entreprises. Les déchets désignent la production, la disposition et la gestion de matériaux qui ne sont plus utiles ou requis pour la réalisation des activités de l'entreprise. La gestion des déchets réside dans la réduction, la réutilisation et le recyclage des matériaux pour minimiser les dommages environnementaux. La pollution fait référence à l'introduction de substances dangereuses ou de contaminants dans l'environnement et à leur impact négatif sur la santé des écosystèmes, des collectivités et des personnes.

Dépistage

Le dépistage désigne la pratique en vertu de laquelle les investisseurs prennent la décision consciente d'exclure du portefeuille des placements potentiels qui entrent en conflit avec les objectifs ESG, en fonction de certains critères. C'est ce qu'on appelle aussi « exclusions ». Cette pratique peut entraîner l'exclusion entière d'une activité commerciale ou d'un secteur, ou la restriction des placements en fonction du seuil de revenu tiré de l'activité exclue.

Diversité, équité et inclusion (DEI)

La diversité, l'équité et l'inclusion désignent les objectifs qu'une organisation prône activement pour promouvoir « le traitement équitable et la participation entière de toutes les personnes », particulièrement ceux de groupes « qui, dans le passé, ont eu tendance à être sous-représentés ou à faire l'objet de discrimination » en raison de leur race, de leur ethnicité, de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle ou de leur état d'invalidité.

Droits de la personne

Les droits de la personne sont les droits inhérents à tous les êtres humains, indépendamment de leur race, de leur sexe, de leur nationalité, de leur ethnicité, de leur langue, de leur religion ou de tout autre statut. D'après la définition des Nations Unies, les droits de la personne désignent le droit à la vie et à la liberté, la protection contre l'esclavage et la servitude, la liberté d'opinion et d'expression, et le droit au travail et à l'éducation. Toutes les personnes peuvent se prévaloir de ces droits, sans discrimination. La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies contient 30 articles.

Économie faible en carbone

Économie dans laquelle les émissions de GES sont minimisées.

Émissions de gaz à effets de serre

Les gaz à effets de serre (GES) sont des gaz qui emprisonnent la chaleur de l'atmosphère de la Terre, créant ainsi un « effet de serre » qui entraîne le réchauffement du climat dans une plus grande mesure que sans la présence de ces gaz atmosphériques. Les gaz à effets de serre les plus courants regroupent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. Les émissions de GES d'origine humaine, comme la combustion de carburants fossiles et la déforestation, contribuent au changement climatique.

Émissions de portée 1

Émissions directes de sources appartenant à une organisation ou contrôlées par cette dernière (ex. : combustion de carburant dans les chaudières, les fournaies et les véhicules).

Émissions de portée 2

Émissions indirectes provenant de l'achat d'électricité, de chauffage, de vapeur ou de climatisation par une organisation.

Émissions de portée 3

Émissions indirectes liées aux activités d'une organisation, mais provenant de sources qui ne lui appartiennent pas ou qu'elle ne contrôle pas (ex. : voyages d'affaires des employés, chaîne d'approvisionnement, utilisation de produits et émissions financées). Elles regroupent les émissions indirectes (non incluses dans celles de portée 2) qui émanent de la chaîne de valeur d'une entreprise, dont les émissions en aval et en amont.

Empreinte carbone

L'empreinte carbone mesure la production de dioxyde de carbone (CO₂) d'un pays, d'une organisation, d'une industrie ou d'un groupe. Elle est exprimée sous forme de pondération des tonnes d'émissions de CO₂ produites, généralement sur une période de un an.

Énergie renouvelable

On entend par « énergie renouvelable » l'énergie qui provient de sources naturelles et qui se régénère plus rapidement qu'elle est consommée. Le soleil et le vent sont des sources d'énergie qui se régénèrent constamment.

Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Gammes d'enjeux (voir la [p. 14](#)) dont nous tenons compte, en compagnie de notre partenaire en placements, dans nos stratégies et décisions. En tant qu'administrateurs d'un régime de retraite, nous nous concentrons sur les façons de favoriser l'avancement de ces enjeux au sein de notre organisation et de nos portefeuilles de placements. À notre avis, les sociétés et les gestionnaires en placements qui abordent efficacement les enjeux ESG, dont les changements climatiques, sont plus susceptibles d'améliorer la valeur pour leurs

actionnaires et de favoriser l'accroissement du rendement de leur régime à long terme, ce qui prête main-forte aux participants.

Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP)

Un EPPP est un document officiel qui décrit la stratégie, les objectifs, les lignes directrices et les procédures qui régissent la façon dont une organisation gère son portefeuille de placements. Il guide le processus décisionnel relatif aux placements et assure la conformité, la transparence et la concordance de ces derniers avec les objectifs, le seuil de tolérance aux risques et les exigences réglementaires de l'organisation. L'actif du RRF est géré par la SOGP conformément à ses politiques et à l'EPPP de la Commission.

Éthique professionnelle

L'éthique professionnelle désigne les principes, les politiques et les valeurs qui gouvernent les comportements moraux des entreprises et des particuliers en affaires.

Équivalent dioxyde de carbone (équivalent CO₂)

Les gaz à effet de serre, comme le dioxyde de carbone et le méthane, ont des répercussions vairées sur les changements climatiques (« potentiel de réchauffement planétaire »). L'équivalent CO₂ exprime les émissions de GES, quelle que soit leur nature, en fonction de la quantité d'émissions de dioxyde de carbone qui aurait le même impact, ce qui permet d'exprimer toutes les émissions de GES au moyen d'un seul indicateur.



Forest Stewardship Council

Organisation internationale à but non lucratif

qui a été fondée en 1993 pour promouvoir la gestion responsable des forêts de la planète grâce à une approche axée sur le marché à l'égard des politiques environnementales et d'un programme de certification des produits forestiers de renommée internationale.

Gestion des chaînes d'approvisionnement

La gestion des chaînes d'approvisionnement consiste dans la gestion de la circulation des biens et services en tenant compte de facteurs traditionnels (ex. : coût, qualité et efficacité) ainsi que de l'impact environnemental, de la responsabilité sociale et des pratiques de gouvernance d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement.

Gestion des risques

La gestion des risques réside dans la détermination, l'évaluation et la gestion des divers risques liés aux activités et aux investissements d'une organisation. Cette fonction exige en partie une compréhension des incidences des enjeux ESG sur le rendement financier, la réputation et la viabilité à long terme d'une entreprise, de même que le développement de stratégies pour faire échec à ces risques.

Gestion du capital humain

La gestion du capital humain désigne les pratiques et les stratégies que les organisations mettent en œuvre pour superviser et développer leur main-d'œuvre en lien avec des objectifs durables, des normes d'éthique et la responsabilité sociale. Elle porte sur les façons dont une entreprise recrute, développe, conserve et soutient ses employés, tout en veillant à leur bien-être, à leur croissance et à leur traitement équitable.

Initiative de convergence des données ESG (ICDE)

L'ICDE est un partenariat mondial regroupant des intervenants des marchés privés soucieux de rationaliser la collecte et les comptes rendus de données ESG, le tout dans le but de créer un cadre plus comparable et transparent pour les placements ESG.

Intégration

À l'instar des facteurs financiers traditionnels, l'intégration reconnaît que les facteurs ESG peuvent poser des risques financiers et, par conséquent, elle vise à tenir compte, dans le processus de diligence raisonnable, des critères ESG susceptibles d'avoir des incidences sur le rendement financier des placements.

Intelligence artificielle (IA)

L'IA consiste dans la conception de machines ou de logiciels qui accomplissent des tâches exigeant l'intelligence humaine, telles que l'apprentissage, le raisonnement, la résolution de problèmes, la perception et le processus décisionnel. L'IA permet aux machines d'imiter des fonctions cognitives humaines. Elle transforme les industries en augmentant leur efficacité, en automatisant leurs processus et en résolvant des problèmes complexes.

Intendance

L'intendance désigne le recours à l'influence des investisseurs pour favoriser la création de valeur à long terme et l'obtention de résultats durables. Elle peut prendre deux formes :

- Engagement : Dialogues directs avec les sociétés ou collectivement avec d'autres investisseurs.
- Votes par procuration : Pour les placements dans des actions cotées en bourse, il s'agit de la prise en compte des facteurs ESG au moment de se prononcer sur les propositions des dirigeants d'une entreprise ou de ses actionnaires.

Intensité des émissions

L'intensité des émissions de GES désigne l'une des façons de mesurer ces dernières pour chaque unité d'une activité ou d'un processus (ex. : par exemple, pour chaque dollar investi, pour chaque dollar de revenu, pour chaque unité de production, etc.) afin de pouvoir effectuer des comparaisons des impacts climatiques et de l'efficacité des ressources.

Investissement durable

L'investissement durable consiste à investir dans des occasions à long terme et dans des solutions durables qui contribuent au rendement des placements et qui ont des répercussions positives sur l'environnement et la société. Par « solutions durables » on entend des entreprises ou des projets qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de produits ou services qui offrent des solutions climatiques ou sociales ou qui abordent un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Investissement responsable

L'investissement responsable est une approche qui consiste à tenir compte de facteurs ESG dans le processus de placement afin de mieux gérer les risques et de dégager des rendements viables à long terme. Il y a un vaste éventail de facteurs ESG qui sont de plus en plus substantiels et importants.

Lecteur d'écran

Un lecteur d'écran est une application logicielle conçue à l'intention des personnes qui sont aveugles ou qui ont une vision affaiblie. Celle-ci est installée sur un appareil (ou, dans un certain cas, sous forme d'extension du navigateur) et utilisée avec d'autres applications pour rendre le texte audible.

Loi sur les mesures économiques spéciales du Canada

Le Canada impose parfois des sanctions à d'autres pays, lesquelles peuvent restreindre ou interdire le commerce, les transactions financières ou d'autres activités économiques. La *Loi sur les mesures économiques spéciales* permet au Canada, dans l'absence d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies, d'imposer des sanctions dans quatre cas : 1) quand une rupture sérieuse de la paix et de la sécurité internationale a lieu et que celle-ci provoque ou est susceptible de provoquer une crise internationale; 2) quand une organisation internationale incite ses membres à imposer des sanctions; 3) quand des violations graves et systématiques des droits de la personne ont été commises; ou 4) quand des actes de corruption à grande échelle ont été commis. Actuellement, 24 nations figurent sur la liste des [nations assujetties à des sanctions](#).

Loi sur les Nations Unies

La *Loi sur les Nations Unies* a été adoptée pour permettre au gouvernement canadien de donner effet aux décisions rendues par le Conseil de sécurité des Nations Unies, dont les résolutions de sanctions.

Microagressions

Les microagressions sont des injures verbales, comportementales ou environnementales, intentionnelles ou non, qui communiquent une attitude hostile, dénigrante ou négative envers des groupes stigmatisés ou marginalisés sur le plan culturel.



Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID)

Les NCID, élaborées par le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), désignent un ensemble de normes que les sociétés doivent respecter au moment de publier des renseignements financiers liés à la durabilité. Ces normes ont pris effet sur une base volontaire le 1^{er} janvier 2025 et elles s'inspirent [des normes de durabilité d'IFRS](#), mais avec des modifications qui tiennent compte du contexte canadien. Les NCID 1 abordent des renseignements financiers de durabilité généraux, alors que les NCID 2 portent sur ceux applicables au climat.

Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)

Le PCAF est une coalition mondiale d'institutions financières qui travaillent collectivement à l'élaboration d'une approche harmonisée en matière d'évaluation et de divulgation des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à leurs prêts et à leurs investissements.

Plan d'accessibilité pluriannuel

Un plan d'accessibilité pluriannuel est un document ou un cadre qui décrit l'engagement à long terme d'une organisation envers l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes atteintes d'une invalidité.

Politique d'investissement durable

Un Politique d'investissement durable (ou d'investissement responsable ou ESG) est un cadre qui a pour but de guider les décisions de placement d'une organisation en tenant compte des facteurs ESG, qui peuvent avoir des incidences sur le risque et le rendement.

Politique ESG

Une Politique ESG est un ensemble formel de lignes directrices que les organisations utilisent pour surveiller et gérer leur impact et leur performance en matière d'ESG. Elle décrit leur engagement envers l'intégration de facteurs ESG à leurs pratiques commerciales et à leur processus décisionnel, et la promotion du développement durable, de la responsabilité sociale et d'une gouvernance judicieuse.

Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF)

Le PAEF offre aux employés de la Commission et à leur famille une aide immédiate et confidentielle en cas de soucis liés au travail, à la santé ou à la vie en général.

Principes pour l'investissement responsable (PIR)

Les PIR ressortent d'une organisation internationale indépendante à but non lucratif qui s'efforce de créer un système financier mondial durable en encourageant l'adoption de ses six principes et la collaboration en vue de leur mise en œuvre; en favorisant la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité; et en remédiant aux obstacles à la création d'un système financier durable, que ceux-ci émanent des pratiques, des structures ou des réglementations du marché.

Qualité de la comptabilité et des audits

La qualité de la comptabilité et des audits désigne la vérification de l'exactitude et de la fiabilité des données et des rapports ESG, ce qui contribue au renforcement de la confiance, de la transparence et de l'imputabilité à l'égard du rendement ESG des entreprises.

Rapports de transparence publique et privée

Les rapports de transparence publique et privée, qui décrivent des éléments d'actif publics et/ou privés, constituent un élément clé du cadre de compte rendu et d'évaluation des PIR. Ils dévoilent publiquement les progrès des signataires dans la mise en œuvre des six principes des PIR, ainsi que la façon dont ceux-ci tiennent compte des facteurs ESG dans leurs stratégies de placement, leurs activités de gouvernance et leurs opérations.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants désigne le salaire et les avantages sociaux offerts aux membres de la haute direction, tels que le chef de la direction et le chef des services financiers, en fonction du rendement de l'entreprise selon divers indicateurs, dont les facteurs ESG. L'établissement d'un lien entre la rémunération et la performance ESG encourage les dirigeants à donner priorité à la durabilité, à la responsabilité sociale et à une gouvernance judicieuse.

Santé et sécurité

La santé et la sécurité désignent l'engagement d'une entreprise envers le bien-être de ses employés, de ses sous-traitants et d'autres parties prenantes, ce qu'elle fait au moyen de politiques, de pratiques et de systèmes qui réduisent les risques pour la santé et la sécurité.

Scénarios fondés sur la science

En ce qui a trait aux objectifs environnementaux, les scénarios fondés sur la science découlent de cibles scientifiques et ont pour but d'aider les investisseurs à évaluer le potentiel d'un placement donné au sein des paramètres de leurs objectifs financiers et de leur seuil de tolérance aux risques.

Solutions climatiques

Les solutions climatiques émanent d'entreprises ou de projets dont les activités sont principalement tributaires de produits et/ou de services qui réduisent les émissions ou qui atténuent d'autres façons les effets des changements climatiques.

Structure du conseil

La structure du conseil définit la configuration et la fonction du conseil d'administration d'une organisation, lequel est responsable de la gouvernance, de la stratégie et de la performance de cette dernière. Un conseil bien structuré s'assure que l'organisation atteigne ses objectifs, se comporte de manière éthique, suive les règles et adhère à des pratiques optimales.

Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

Le *Financial Stability Board* (FSB) a institué la TCFD en 2015 pour améliorer et accroître la divulgation de renseignements financiers en lien avec le climat. Les recommandations de la TCFD ont donné lieu à la création d'un cadre de divulgations climatiques à l'intention des entreprises et des investisseurs dans le but de renforcer la transparence du marché et de permettre l'affectation efficace des capitaux dans le cadre de la transition vers une économie faible en carbone, comme l'exige l'Accord de Paris. Les recommandations de la TCFD ont été intégrées aux nouvelles normes d'information sur la durabilité IFRS (International Financial Reporting Standards), ainsi qu'aux obligations d'information sur le climat dans divers territoires de compétences. Par conséquent, la TCFD s'est acquittée de son mandat et a été dissoute, et la IFRS Foundation assumera dorénavant le suivi des progrès réalisés par les entreprises en matière de divulgations climatiques.



Transition énergétique

La transition énergétique désigne le passage du secteur énergétique mondial de systèmes de production et de consommation reposant sur les combustibles fossiles – comme le pétrole, le gaz naturel et le charbon – à des sources d’énergie renouvelable, comme l’énergie éolienne, solaire, marémotrice et géothermique.

Transparence

Dans le contexte d’une entreprise ou de la gouvernance, la transparence désigne la franchise et l’honnêteté. Dans le cadre des pratiques optimales en matière de gouvernance judicieuse, la transparence exige la divulgation de tous les renseignements pertinents pour permettre à d’autres de prendre des décisions éclairées.

Votes par procuration

Voir Intendance

Zéro émission nette d’ici 2050

En vertu de l’Accord de Paris, la communauté mondiale a convenu que, pour éviter les pires répercussions du changement climatique, il fallait limiter l’augmentation de la température moyenne à 1,5°C d’ici la fin du siècle. L’atteinte de cet objectif exige la réduction considérable et rapide des émissions de GES. Le Canada s’est joint à 120 pays pour s’engager envers l’atteinte de zéro émission nette d’ici 2050. À net zéro, toutes les émissions de GES sont évitées ou compensées par des mesures qui les retirent de l’atmosphère.

30% Club

Campagne d’envergure mondiale dirigée par des présidents de conseils et par des chefs de la direction, qui prennent des mesures pour accroître la diversité des genres au sein des conseils d’administration et des comités de cadres.



2023 2024

Rapport de
durabilité

Rejoignez la Commission



[OPB.ca/sustainability](https://www.opb.ca/sustainability)

[OPB.ca](https://www.opb.ca)

La Commission est un organisme du gouvernement de l'Ontario.

Conception graphique : [worksdesign.com](https://www.worksdesign.com)